

# **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES**

## **PREAMBULE**

Le présent document est destiné aux usagers de l'Espace Jeunes ainsi qu'à leur famille qui seront signataires du présent règlement.

Il est élaboré dans le but d'informer et de réglementer le fonctionnement.

L'accès à l'Espace Jeunes implique que tout usager ait pris connaissance de ce règlement

## **FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES**

L'Espace Jeunes est ouvert aux jeunes manoreys et manoreyses âgés de 10 à 17 ans révolus.

Les jeunes qui viennent à l'Espace Jeunes restent sous la responsabilité des parents.

L'Espace Jeunes est en accès libre, sans présence ni d'animateur, ni d'adulte responsable.

## **CONDITIONS D'ACCES ET REMISE DES CLES**

Un jeune souhaitant disposer de l'Espace Jeunes doit en faire la demande auprès d'un des membres de la Commission Jeunesse (voir liste jointe) au plus tard la veille du jour souhaité. Au jour et à l'heure convenue, un membre de la Commission Jeunesse viendra ouvrir le local et remettra la clé et la télécommande au jeune qui aura réservé l'Espace Jeunes. Celui-ci est alors l'interlocuteur.

Chaque jeune présent inscrira son nom dans le cahier de présence disponible dans le local.

## **HORAIRES D'OUVERTURE**

Période scolaire :

Mercredi : 14h-19h

Vendredi : 18h-22h

Samedi : 14h-22h

Dimanche : 14h-19h

Période de vacances scolaires :

Du lundi au jeudi et le dimanche : 14h-19h

Vendredi et samedi : 14h-22h

Une autorisation de dépassement d'horaires peut être accordée exceptionnellement pour un évènement particulier.

## **LOCAL ET MATERIEL**

Le local est un lieu commun qui doit être respecté par chacun. Aussi, il est interdit :

- De fumer dans l'Espace Jeunes
- De consommer de l'alcool (ou tout autre produit illicite)
- De jouer au ballon à l'intérieur, ainsi que contre les murs extérieurs.
- De rentrer les vélos à l'intérieur des bâtiments (un porte vélo est à disposition près du local, les jeunes doivent apporter leur propre antivol).
- De monter sur le toit de la salle de la Londe, pour quelque raison que ce soit.

Les jeunes doivent également respecter le matériel, le mobilier et les jeux mis à leur disposition. Ainsi, avant de quitter les lieux, il faut :

- Ranger les jeux à leur place.
- Nettoyer la vaisselle, la table, le micro-onde, la cafetière, le réfrigérateur, l'évier...
- Balayer et passer la serpillère si nécessaire.
- Jeter les déchets en respectant le tri sélectif

**RAPPEL :**

- Déchets ménager dans la poubelle noire
- Plastiques, petits cartons, conserves dans les sacs jaunes
- Verres : dans le conteneur à verre près du stade
- Papiers : dans le conteneur à papier près du stade

**Chacun doit laisser le local dans l'état de propreté où il aimerait le trouver en arrivant.**

**En cas de détérioration de matériel ou mobilier, le jeune responsable devra rembourser les frais occasionnés.**

### **EFFETS PERSONNELS :**

D'une manière générale, il est vivement déconseillé d'apporter avec soi des objets de valeur à l'Espace Jeunes. La municipalité décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.

### **ACCIDENT :**

En cas d'accident, le jeune doit prévenir ses parents qui contacteront les secours le cas échéant. La personne ayant ouvert le local doit être prévenue également.

### **RESPECT :**

Tout jeune fréquentant l'Espace Jeunes doit se conformer au règlement intérieur de la salle de Londe, et en particulier :

- respecter le voisinage
- éviter tout bruit (surtout après 22h)

Le non respect des règles édictées ci-dessus peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

A Saint Manvieu Norrey, le

Signature du jeune

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature d'un ou des parent(s)

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant de la Commission Jeunesse